

PÔLE SOCIAL

Permanences gratuites

pour

- › vous faciliter l'accès aux droits
- › vous assister dans vos démarches



Vous pouvez être aidé pour :

- › lire vos courriers
- › remplir vos imprimés et dossiers administratifs
- › rédiger des courriers administratifs ou personnels

GABARRET

Le 1^{er} mercredi du mois de 14h à 17h

- › CIAS, 7 rue Saint-Lupert

GRENADE

Le 1^{er} mercredi du mois de 9h à 12h

- › Maison des Services, place des Tilleuls

LABRIT

Le 2^e mercredi du mois de 9h à 12h

- › Centre médico-social, route de Roquefort, escalier extérieur

ROQUEFORT

Le 2^e mercredi du mois de 14h à 17h

- › CIAS, place de la Pologne

VILLENEUVE

Le 4^e mercredi du mois de 9h à 12h

- › Centre médico-social, place de la Boiterie

Département des Landes

Direction de la Solidarité Départementale

Pôle social

23 rue Victor Hugo

40025 Mont-de-Marsan cedex

Tél. : 05 58 05 40 40

Mél. : solidarite@landes.fr

landes.fr